

a **xylem** brand

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: L 2114
 - · Code du produit: 285138349
 - · Description: Solition de nitrate de potassium
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
 - · Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - · Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - · Emploi de la substance / de la préparation: Solution électrolytique
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH Am Achalaich 11 82362 Weilheim Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz Tel. +49.(0)6131.66.5111

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xylem.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
 - · Pictogrammes de danger: néant · Mention d'avertissement: néant · Mentions de danger: néant
 - Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - · Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après:

Aqua, nitrate de potassium, chlorure de potassium

· Composants dangereux:

CAS: 7757-79-1 nitrate de potassium

EINECS: 231-818-8

(a) Ox. Sol. 2, H272

10-25%

(suite page 2)

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.01.2023

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 1)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - · Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction appropriés: Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Laver les résidus à l'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à température ambiante (15-25 °C).

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.01.2023

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 2)

Eviter de laisser sécher.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
 - · Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm

Caoutchouc nitrile

- · Temps de pénétration du matériau des gants ≥ 8 h
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtement de protection léger
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

\cdot 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: ca. -6 °C

 \cdot Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 104 °C

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.
Point d'éclair Non applicable.
Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C
Dynamique:
1,2 mm²/s
Non déterminé.

· Solubilité

· **l'eau:** Entièrement miscible

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.01.2023 Révision: 26.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 3)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,12 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité

 Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Ne pas laisser sécher.

Le nitrate de potassium solide est comburant.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.01.2023

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7757-79-1 nitrate de potassium

Oral LD50 3015 mg/kg (rat) (IUCLID)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
 - · Toxicocinétique, métabolisme et distribution Le nitrate de potassium est résorbé par les muqueuses.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7757-79-1 nitrate de potassium

EC50 490 mg/l, 48 h (Daphnia magna) (IUCLID)

LC50 191 mg/l, 96 h (Poecilia reticulata) (Ecotox)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.01.2023 Révision: 26.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 5)

		(Saile de la page 6)
	· Catalogue européen des déchets	
	06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
ı	06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
	06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.		
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I nitrate de potassium
 - · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

7757-79-1 nitrate de potassium

10 – < 20%

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.01.2023

Nom du produit: L 2114

(suite de la page 6)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

- · Date de la version précédente: 06.04.2022
- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -